

septembre, quatre diplomates soviétiques ont été enlevés au Liban et le 7 octobre, des combattants de l'OLP se sont emparé du paquebot Achille Lauro.

Cette attaque a été suivie le 23 novembre par le détournement d'un avion de ligne égyptien, le coup ayant été perpétré par les membres d'un groupe palestinien dissident dirigé par Abou Nidal. L'avion a dû atterrir à Malte, où des commandos égyptiens l'ont pris d'assaut. Le lendemain, une voiture piégée a explosé dans un centre commercial pour militaires américains à Francfort. Finalement, le 27 décembre, des hommes armés ont attaqué les guichets de la compagnie aérienne El Al d'Israël aux aéroport de Rome et de Vienne, assassinant du même coup de nombreux civils présents sur les lieux. L'OLP s'est immédiatement dissociée de ces attentats qui auraient été le fiat du groupe d'Abou Nidal.

Face à cette vague d'actes terroristes, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté unanimement, le 8 décembre 1985, une résolution sur le terrorisme appelée à faire date. La résolution "condamne sans équivoque, comme criminels, tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs..."¹ Cédant aux instances des Américains en faveur d'une action concertée contre le terrorisme, la Communauté économique européenne a décidé le 28 janvier 1986 d'interdire toute vente d'armes aux États clairement associés au terrorisme.

Au début de 1986, le Libye était au centre des préoccupations occidentales (et surtout américaines) relativement au terrorisme. Les hostilités américano-libyennes atteignaient leur point culminant avec l'attaque à la bombe d'une discothèque à Berlin-Ouest, le 4 août, et les représailles militaires américaines contre deux villes de Libye, le 4 avril. Le 5 mai, à l'issue du Sommet économique de Tokyo, les chefs de gouvernement des sept principales puissances économiques occidentales

¹ Assemblée générale de l'ONU, Résolutions de la quarantième Session, p. 616.